

Parlement européen

Youth Hub

Déclaration de protection des données

Les informations qui suivent se fondent sur les articles 15 et 16 du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018.

1) Qui traite vos données à caractère personnel?

Le responsable du traitement des données est le Parlement européen¹. L'entité chargée de veiller sur vos données à caractère personnel est l'unité Jeunesse, représentée par son chef d'unité. Pour envoyer un message au responsable du traitement des données, veuillez écrire à l'adresse suivante: youth@europarl.europa.eu.

2) Quelles sont les finalités du traitement de vos données à caractère personnel?

Vos données à caractère personnel sont traitées pour nous permettre de répondre à vos questions.

Quelle est la base juridique du traitement des données?

La base juridique du traitement est l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725. L'article 24 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dispose que «tout citoyen de l'Union peut écrire à toute institution ou organe visé au présent article ou à l'article 13 du traité sur l'Union européenne dans l'une des langues visées à l'article 55, paragraphe 1, du dit traité et recevoir une réponse rédigée dans la même langue».

3) Quelles sont les données à caractère personnel traitées?

L'adresse de courrier électronique que vous nous communiquez pour y recevoir une réponse à vos questions. Si, dans votre correspondance, vous nous communiquez d'autres données à caractère personnel, elles seront traitées par notre équipe, mais, par défaut, aucune autre donnée à caractère personnel que votre adresse électronique n'est demandée.

¹ Le responsable du traitement est l'autorité publique, l'institution ou tout autre organe qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Il est représenté par le chef de l'entité concernée.

4) Comment seront traitées vos données à caractère personnel?

Le contenu de votre question sera analysé par notre équipe pour vous répondre du mieux possible. Si nécessaire, d'autres services de l'institutions peuvent être consultés. Votre adresse électronique est utilisée pour répondre à votre question.

Combien de temps vos données à caractère personnel seront-elles conservées?

Vos données à caractère personnel seront conservées dans les archives de courrier électronique de l'unité Jeunesse pendant la période par défaut de conservation des courriels, qui est de trois mois à compter de la date de réception. Au-delà de cette date, les courriels sont supprimés automatiquement. L'unité Jeunesse conserve les données à caractère personnel pendant cette période afin de pouvoir répondre aux questions.

5) Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel?

Dans un souci d'efficacité, votre message pourra être transmis pour réponse ou pour consultation à tout autre service du Parlement européen à Europe Direct ou à un autre service compétent de l'Union européenne.

6) Vos données à caractère personnel seront-elles communiquées à un pays tiers ou à une organisation internationale?

Non, vos données à caractère personnel ne seront communiquées ni à un pays tiers ni à une organisation internationale.

7) Des processus automatisés² ou de profilage³ sont-ils employés pour prendre des décisions susceptibles de vous concerner?

Non.

8) Si vous n'avez pas vous-même communiqué vos données à caractère personnel, d'où proviennent-elles?

Sans objet.

9) Quels sont vos droits?

- Droit d'accès à vos données à caractère personnel
- Droit de rectification de vos données à caractère personnel et, le cas échéant:
 - droit d'effacement de vos données à caractère personnel
 - droit à la limitation du traitement
 - droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel
- Droit à la portabilité des données
- Droit de contacter le délégué à la protection des données du Parlement européen à l'adresse data-protection@europarl.europa.eu
- Droit d'introduire une réclamation auprès du [Contrôleur européen de la protection des données](#) à l'adresse edps@edps.europa.eu

² Prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatique, sans aucune intervention humaine.

³ Le profilage évalue certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment la personnalité, le

comportement, les centres d'intérêt et les habitudes, pour effectuer des prévisions ou prendre des décisions concernant cette personne physique. Le profilage est utilisé pour analyser ou prédire des éléments concernant cette personne physique: rendement au travail, situation économique, santé, préférences personnelles, centres d'intérêt, fiabilité, comportement, localisation, déplacements, etc.